

# Mesures au 27 novembre

Le gouvernement a pris des mesures pour freiner la propagation du coronavirus. Respectez-les. Ainsi, on évite de tomber malade et de contaminer d'autres personnes. La police est chargée de contrôler le respect des mesures.

Attention : Certaines villes et communes appliquent des mesures plus strictes. Consultez le site web de la ville ou de la commune.

## Conseils pour passer l'hiver en toute sécurité

---

- Faites-vous vacciner.
- Gardez une distance de 1,5 mètre avec d'autres personnes.
- Portez un masque buccal.
- Aérez bien : ouvrez les fenêtres.
- Effectuez régulièrement un autotest.
- Soyez prudent·e avec les personnes vulnérables. Par exemple : les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, pulmonaires ou rénaux et les personnes sensibles aux infections.

## Covid Safe Ticket (CST)

---

- Dans certains endroits, vous avez besoin d'un Covid Safe Ticket, par exemple
  - dans les cafés ou les restaurants
  - dans les centres de fitness
  - lors de réunions ou d'événements avec plus de 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur
- Le Covid Safe Ticket montre
  - que vous avez été entièrement vacciné·e depuis au moins 15 jours.
  - ou que vous avez eu un test Covid négatif (datant de 72 heures maximum).
  - ou que vous avez eu récemment la Covid (il y a 180 jours au maximum).
- Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur [www.covidsafe.be](http://www.covidsafe.be) ou via l'application CovidSafeBE.

## Masques buccaux

---

- Dès l'âge de 10 ans : le port d'un masque buccal est obligatoire dans les lieux publics. Par exemple :
  - Dans les magasins
  - Dans les transports publics
  - Dans les établissements de soins de santé, par exemple les hôpitaux ou les centres de soins résidentiels
  - Chez le coiffeur ou l'esthéticienne
  - Dans un théâtre, une salle de concert, un centre sportif, un centre de fitness...

- Dans la bibliothèque
- Pendant un service religieux
- Lors d'événements publics, par exemple un match de sport ou un concert
- Lors d'un mariage ou d'un enterrement, avec plus de 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur
- Dans un bar ou un restaurant

## Travail

---

- Il est obligatoire de travailler à domicile.
  - Vous pouvez vous rendre à votre travail un jour par semaine. Convenez le moment avec votre patron.
- Vous ne pouvez pas travailler à domicile ? Dans ce cas, votre patron vous donnera une attestation. Suivez les règles au travail.
- Avez-vous des questions ? Votre employeur vous renseignera.

## Commerces

---

- Les magasins sont ouverts.
- Les marchés hebdomadaires ont lieu.
- Les magasins de nuit sont ouverts jusqu'à 23h00.
- Les coiffeurs et autres métiers de contact non médicaux sont ouverts. Par exemple : pédicure, esthéticienne.
- Portez un masque buccal.

## HoReCa

---

- Les cafés et les restaurants sont ouverts jusqu'à 23h00.
  - Vous devez avoir un Covid Safe Ticket. Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur [www.covidsafe.be](http://www.covidsafe.be) ou via l'application CovidSafeBE.
  - Portez un masque buccal. Vous êtes assis·e à la table ? Vous pouvez retirer votre masque buccal.
  - Au maximum 6 personnes peuvent s'asseoir à la même table.

## Contacts sociaux

---

- Vous pouvez inviter des personnes chez vous.
  - Il est préférable de le faire à l'extérieur.
  - Faites un autotest avant d'inviter des gens. Vous pouvez acheter un autotest à la pharmacie.
  - Il est préférable de n'inviter pas trop de monde.
- Vous organisez une fête privée ? Cela n'est autorisé qu'à votre domicile et non dans un lieu, tel qu'une salle des fêtes.

- Les mariages ou les enterrements peuvent avoir lieu ailleurs. Suivez les règles suivantes:
  - Au maximum 6 personnes peuvent s'asseoir à la même table.
  - Y a-t-il plus de 50 personnes à l'intérieur ou 100 à l'extérieur ?
    - Portez un masque buccal.
    - Vous devez avoir un Covid Safe Ticket. Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur [www.covidsafe.be](http://www.covidsafe.be) ou via l'application CovidSafeBE.

## Loisirs

---

- Il y a des événements ou des spectacles. Par exemple : théâtre, compétitions sportives professionnelles ou concerts.
- Les services religieux peuvent avoir lieu.
- Vous pouvez faire du sport partout.

Qu'est-ce qui n'est pas autorisé ?

- Les discothèques et les dancings sont fermés.

## Attention

- Allez-vous assister à un événement ou une activité publique, comme un match de sport ou un concert ?
  - Vous devez porter un masque buccal.
  - Maintenez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes.
  - Il y a un maximum de 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur. Les enfants comptent. Y a-t-il plus de personnes présentes ? Vous devez avoir un Covid Safe Ticket. Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur [www.covidsafe.be](http://www.covidsafe.be) ou via l'application CovidSafeBE.
- L'événement a-t-il lieu à l'intérieur ?
  - Vous devez vous asseoir.
  - Lors d'un événement sportif, personne n'est autorisé à entrer. Seuls les parents peuvent être présents lorsque leurs enfants jouent.

## Crèches et écoles

---

- Les crèches sont ouvertes.
- Les enfants peuvent aller à l'école. Votre école vous donnera plus d'informations.

## Voyager à l'étranger

---

- Il est déconseillé de voyager en dehors de l'Union européenne.
- Vous allez à l'étranger ? Il existe trois codes couleur.
  - Rouge : régions ou pays où vous êtes à haut risque de corona. Il est déconseillé d'y voyager
  - Orange : régions ou pays où vous courez un risque modérément accru de corona. Il est déconseillé d'y voyager.
  - Vert : régions ou pays où vous courez un faible risque de corona. Il est permis d'y voyager.
  - Consultez le site web : <https://www.info-coronavirus.be/fr/code-couleur-par-pays/>
- Vérifiez les règles en vigueur dans le pays où vous vous rendez sur [diplomatie.belgium.be](http://diplomatie.belgium.be).

## À votre retour de l'étranger

- Vous avez passé plus de 48 heures à l'étranger ?
  - Vous devez compléter le formulaire <https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form> avant de revenir en Belgique.
  - Revenez-vous d'une zone verte ou orange ? Vous n'avez pas besoin de vous faire tester ou d'être mis·e en quarantaine.
  - Revenez-vous d'une zone rouge de l'Union européenne ?
    - Avez-vous un certificat de vaccination ou de rétablissement ? Vous n'avez pas besoin de vous faire tester ou d'être mis·e en quarantaine.
    - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ou de rétablissement ? Faites-vous tester le premier et le septième jour après votre retour de voyage.
    - L'un de vos tests est positif ? Vous devez passer 10 jours en isolement.
    - Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas être testés.
  - Revenez-vous d'une zone rouge située en dehors de l'Union européenne ?
    - Avez-vous un certificat de vaccination ? Faites-vous tester le premier ou le deuxième jour après votre retour de voyage. Votre test est négatif ? Vous pourrez alors quitter la quarantaine dès que vous aurez votre résultat. Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas être testés.
    - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ? Vous avez une quarantaine obligatoire de 10 jours. Faites-vous tester le premier et le septième jour après votre retour de voyage. Votre test est négatif au 7e jour ? Si tel est le cas, vous pouvez quitter la quarantaine.

- Il y a des pays pour lesquels ce n'est pas le cas. Vous pouvez trouver cette liste à l'adresse <https://www.info-coronavirus.be/fr/code-couleur-par-pays/>
- Revenez-vous d'une zone à très haut risque ?
  - Une liste de ces zones est disponible sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/pays-a-haut-risque/>.
  - S'agit-il d'un pays hors de l'Union européenne ?
    - Vous devez passer 10 jours en quarantaine. C'est d'application à tout le monde.
    - Faites-vous tester le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>e</sup> jour après votre retour en Belgique.
  - S'agit-il d'un pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen ?
    - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ?
      - Faites-vous tester le 1<sup>er</sup> jour après votre retour. Si votre test est négatif, vous pouvez quitter la quarantaine. Faites un autre test le 7<sup>e</sup> jour.
      - L'un des tests est-il positif ? Vous devez passer 10 jours en isolement.
- Veuillez noter que vous pouvez recevoir une amende allant jusqu'à 250 euros si vous ne le faites pas.

**Ces mesures sont importantes pour la santé publique. Tout le monde est tenu à les respecter. Merci de bien vouloir le faire. Ensemble, nous combattons le coronavirus.**